## Comment se déroule le bilan de santé?

L'examen de santé vous permet de bénéficier d'un bilan personnalisé, périodique et gratuit.

Le contenu de votre examen sera défini par l'équipe médicale et paramédicale en fonction de votre âge et de votre sexe, mais également par rapport aux facteurs de risque liés à votre mode de vie, à vos antécédents médicaux/familiaux et à votre parcours professionnel.

Sur demande de votre part, une copie des résultats pourra être transmise à votre médecin traitant.



A l'issue des examens paracliniques, le médecin vous reçoit pour un examen clinique individuel et confidentiel.

commente les premiers résultats et vous donne des conseils personnalisés.

Si nécessaire, il vous invite à bénéficier sur place d'examens complémentaires (frottis, dépistage du HIV, de l'hépatite C,...).

Le médecin peut également vous proposer une consultation de tabacologie, d'addictologie, de diététique, un rendez-vous avec le médecin sexologue ou un psychologue du centre, une participation à des ateliers d'éducation thérapeutique pour les personnes diabétiques ou encore une orientation vers une assistante sociale.

Profitez de ce temps d'échanges privilégié pour poser toutes les questions liées à votre santé.

Une fois votre bilan de santé terminé, vos résultats vous sont envoyés à domicile ou remis en mains propres.

## Le bilan en 5 questions

- Pour qui ? Les assurés sociaux affiliés à la CPAM du régime général et des sections locales, ainsi que leurs ayants droit (dès l'âge de 8 ans). Pour les autres régimes, il convient de contacter sa caisse d'affiliation pour demander une éventuelle prise en charge.
- Pourquoi ? Le bilan de santé préventif est une démarche personnelle d'un assuré et ne remplace en aucun cas la visite médicale du travail. Aucun soin ni prescription ne sera délivré à cette occasion.
- **3** Combien ça coûte ? Le bilan est entièrement **gratuit**. Aucune indemnité de transport ou de perte de salaire ne sera versée.
- Combien de temps ça dure ? Le bilan dure environ 3 heures et a lieu le matin
- Puis-je choisir l'infirmier ou le médecin qui va m'examiner ? Non, les praticiens hommes et femmes sont des professionnels de santé qu'il n'est pas possible de choisir personnellement.

## Les plus...

- L'occasion d'aborder des sujets que vous n'avez peutêtre jamais en encore l'occasion d'évoquer, de vous informer et d'obtenir les réponses aux questions que vous vous posez.
- → Une information et de la documentation pour la déclaration de votre médecin traitant, l'accès à la CMUC, à l'Aide à la Complémentaire Santé...
- → Des conseils personnalisés en prévention et éducation pour la santé.